

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 25 MARS 2024

N° D2024 017

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. B. REY) Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date de l'affichage : 19 mars 2024

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2024 proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, DECIDE :

D'adopter le budget primitif pour l'année 2024, tel qu'il a été présenté, après s'être prononcé :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement,
- avec les chapitres « opérations d'équipement » en section d'investissement,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Ainsi fait et délibéré ce jour

Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance, Florent PATIN

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 29/03/2024

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20240325-BP2024-BF
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024